



Nombre de Conseillers
- en exercice : 29
- présents : 17
- procurations : 9
- ayant pris part au vote : 26

DÉLIBÉRATION n° 2023/062

L'an deux mille vingt-trois et le 13 avril 2023 à 19 heures 30, le Conseil Municipal de LANNEMEZAN, légalement convoqué le 07 avril 2023, s'est réuni en session ordinaire dans la salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Bernard PLANO, Maire.

Présents : Mesdames et Messieurs Gisèle ROUILLON, Pierre DUMAINE, Robert MONZANI, Jean-Marie DA BENTA, Jean-Claude SUBIAS, Jean-Marc BABOU, Jean-Pierre CABOS, Patrice ABADIE, Pascal AUDIC, Marie-France RUFFAT, Jacqueline ALFONZO, Stéphanie LAGLEIZE, Nicolas TOURON, Sylvie ORTEGA, Laurent LAGES et Stéphanie NOGUES.

Procurations : Françoise PIQUE à Pascal Audic, Cindy SIBE à Robert MONZANI, Sandrine DURAN à Stéphanie LAGLEIZE, Ingrid ROUZAUD à Jean-Marie DA BENTA, Maurine FOSSAT à Jean-Claude SUBIAS, Joël MANO à Stéphanie NOGUES, Philippe LACOSTE à Laurent LAGES, Rony BARTHE à Bernard PLANO et Florence CLARENS à Gisèle ROUILLON.

Absents : Carine VIDAL, Isabelle ORTE, Frédéric SIBOUT.

Secrétaire de séance : Pierre DUMAINE

OBJET : Développement et cadre de vie - Signature d'une promesse de bail à ferme dans le cadre du projet de réalisation de serres photovoltaïques

Monsieur le Maire rappelle que la commune a la volonté de participer au développement de projets agricoles respectueux de l'environnement et de favoriser le développement des énergies renouvelables. A ce titre, il a été présenté au conseil municipal du 27 octobre 2020 le principe d'un appel à candidatures pour un projet de maraîchage sous serres photovoltaïques, sur un terrain appartenant à l'ensemble de l'ancien CM10 sis allée du Bocage. Par ailleurs, il a été soumis en conseil municipal et en conseil communautaire le projet de modification du PLU pour permettre sur ce secteur l'exploitation d'une activité agricole couplée à de la production d'énergie.

Ce projet permettra de créer des synergies avec le pôle économique en devenir du CM10, avec les futurs habitats inclusifs situés face à la parcelle et laisse envisager des développements autour de la transformation de la production maraîchère.

Afin de finaliser le projet, la commune avait pris des contacts avec des maraîchers locaux pour exploiter la serre. Ceux-ci sont regroupés au sein de la SCIC TERRA ALTER NATIVE, demeurant au Chemin du Haut d'Ambax 31510 VALCABRERE et représentée par Emilien BERGES.

Afin de formaliser cet engagement, la commune propose la conclusion d'un bail à ferme d'une durée de vingt-cinq (25) ans sur un périmètre de 31 204 m² tel qu'il apparaît sur le plan ci-dessous, ce foncier étant extrait des parcelles section F30 sises allée du Bocage à Lannemezan, au CM10.

Le montant du fermage est défini par un arrêté préfectoral annuel qui tient compte de la qualité de la terre (catégorie de terrain). A titre informatif, le montant est porté à 427,11 € par hectare pour 2023 pour la catégorie du terrain concerné par ce projet de bail à ferme.

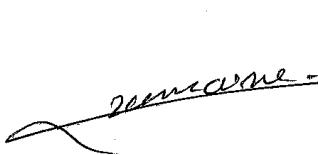
LE CONSEIL MUNICIPAL,

le Maire entendu, après en avoir délibéré et à l'unanimité des voix,

DECIDE

- D'autoriser Monsieur le Maire à signer la promesse de bail à ferme avec la SCIC Terra Alter Native.
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer toutes pièces afférentes à ce dossier.

Le secrétaire,



Pour copie conforme,
Le Maire,



Affiché le 19 avril 2023

SITUATION DE L'EMPRISE

